

RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

DÉPARTEMENTALE SENIORS MASCULIN 3 – 77DM3

Article 1 –

Le comité de Seine-et-Marne organise un championnat « Départemental Masculine » (DM3). Ce championnat est qualificatif pour le championnat de « Départemental Masculine 2 » (DM2).

Article 2 – Association sportives qualifiées pour la saison en cours -

Soit 24 associations sportives :

- a) Les associations sportives descendant de DM2 la saison précédente
- b) Les associations sportives maintenues en DM3 compte tenu des descentes de PRM
- c) Les associations sportives nouvellement engagées.

Article 3 – Système de l'épreuve –

Les 24 associations sportives sont groupées en deux poules géographiques, disputant des rencontres aller-retour.

Poule A	Poule B
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12

Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la commission sportive départementale.

TITRE DE CHAMPION DE SEINE- ET- MARNE DE DÉPARTEMENTAL MASCULINE 3

A l'issue de la saison en cours, les associations sportives classées 1^{ères} de chaque poule se rencontrent en finale du Championnat. Le vainqueur de la finale est déclaré déclaré Champion de Seine-et-Marne de DM3.

Article 4 – Montées et descentes –

Montées :

- ✓ Les associations sportives classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule accéderont à la division DM2 la saison suivante.
- ✓ Dans l'éventualité où une association sportive ne pourrait pas accéder à la DM2 (cas d'association sportive déjà représentée en DM2), il sera fait appel à l'association sportive classée 3^{ème}. Au-delà, ou en cas de refus, le ranking établi en fin de saison permettra de déterminer quelle sera l'équipe retenue en DM2. Une association sportive refusant la montée est maintenue dans la division.

Descentes :

- ✓ Aucune descente.

Article 5 – Rencontres –

HORAIRE OFFICIEL	Samedi 20h30 Dérogations possibles : à partir de 18h le samedi et entre 13h15 et 17h30 le dimanche							
TEMPS DE JEU	4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' Prolongation de 5'							
BALLON	Taille 7							
FEUILLE	e-Marque obligatoire							
SALLE	Obligatoirement classée par la FFBB Ligne à 3 points à 6,75 m (ligne pleine)							
LICENCE AUTORISEE	Type de licence	OC	1C-1CAST	2C-2CAST	OCT	OCAST	OCASTCT C	JH/OH
	Nbre Maximun	10	3*	3*	3*	3*	10	JH illimités + 1 OH
	* Les socles O, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C »							
BRULAGE	Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueuses brûlées qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve conformément à l'article 434.7 des règlements généraux de la FFBB, et ne pourront donc pas être retenus dans la liste à fournir.							
DESIGNATIONS	Arbitres : 2 arbitres désignés par la CDO et réglés par la caisse de péréquation							

* Les licences 1C, 2C, OCT et OCAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

Article 6 – Obligations –

STATUT DE L'ENTRAINEUR	NEANT
OBLIGATIONS SPORTIVES	Aucune
CHARTRE DES OFFICIELS	Non soumis à la charte des officiels

